

**APPEL À PROJETS
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS – DRIETS IDF
PROGRAMME 104 – ACTION 12
« INTÉGRATION DES ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS »
5 MAI 2026**

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

DÉROULEMENT

- | | |
|-------|---|
| 14h00 | Accueil des participants |
| 14h05 | Introduction par Monsieur Riad Bouhafs, Directeur de l'Unité départementale de Paris de la DRIETS |
| 14h15 | Présentation de l'AAP BOP 104 de 2026 pour Paris. |
| 14h35 | <i>Questions et réponses</i> |
| 14h50 | Recommandations sur les bilans financiers et le référencement des actions |
| 15h10 | Points d'attention fréquemment signalés en dialogues de gestion |
| 15h20 | <i>Questions et réponses</i> |
| 15h30 | Fin du webinaire |

Le 11/05 : Diffusion du support de présentation

Le 13/05 : Publication d'une foire aux questions

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

DÉROULEMENT

- | | |
|-------|--|
| 14h00 | Accueil des participants |
| 14h05 | Introduction par Monsieur Riad Bouhafs, Directeur de l'Unité départementale de Paris de la DRIETS |
| 14h15 | Présentation de l'AAP BOP 104 de 2026 pour Paris. |
| 14h35 | <i>Questions et réponses</i> |
| 14h50 | Recommandations sur les bilans financiers et le référencement des actions |
| 15h10 | Points d'attention fréquemment signalés en dialogues de gestion |
| 15h20 | <i>Questions et réponses</i> |
| 15h30 | Fin du webinaire |

Le 11/05 : Diffusion du support de présentation

Le 13/05 : Publication d'une foire aux questions

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

DÉROULEMENT

- | | |
|--------------|---|
| 14h00 | Accueil des participants |
| 14h05 | Introduction par Monsieur Riad Bouhafs, Directeur de l'Unité départementale de Paris de la DRIETS |
| 14h15 | Présentation de l'AAP BOP 104 de 2026 pour Paris |
| <i>14h35</i> | <i>Questions et réponses</i> |
| 14h50 | Recommandations sur les bilans financiers et le référencement des actions |
| 15h10 | Points d'attention fréquemment signalés en dialogues de gestion |
| <i>15h20</i> | <i>Questions et réponses</i> |
| 15h30 | Fin du webinaire |

Le 11/05 : Diffusion du support de présentation

Le 13/05 : Publication d'une foire aux questions

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets

1. **Rappel du contexte réglementaire et organisationnel**
2. Public-cible
3. Territoire d'intervention
4. Axes thématiques et enjeux spécifiques identifiés
5. Calendrier et budget des projets
6. Critères de recevabilité et de sélection

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Rappel du contexte réglementaire et organisationnel

Loi Contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (CIAI) du 26 janvier 2024

Deux articles de la loi ont un effet notable sur les parcours d'intégration républicaine.

L'article 20 modifie l'articulation entre délivrance des titres de séjours pluriannuels et la maîtrise de la langue française.

Depuis le 1er janvier 2026, seront requis l'atteinte des niveaux de langues suivants (issus du CECRL, cadre européen commun de référence pour les langues) :

- Pour l'obtention d'une première **carte de séjour pluriannuelle (CSP) : A2, soit une obligation de résultats inédite** (auparavant seule l'assiduité aux formations du CIR était requise, soit une obligation de moyens)
- Pour l'obtention d'une **carte de résident : B1** (contre A2 auparavant)
- Pour l'obtention de la **nationalité française : B2** (contre B1 auparavant)

-> Prise en compte par l'AAP 2026 : Priorisation des projets visant l'atteinte du A2, ainsi que des niveaux qui y mènent

Les diplômes reconnus pour attester de la maîtrise du français sont les mêmes pour le niveau A2 et B1.

Sont reconnus

Ne sont pas reconnus

Certification linguistique de moins de deux ans :

- Le test de connaissance du français (TCF) de France Education International (FEI)- attestation de moins de deux ans.
- Le test d'évaluation du français (TEF) de la chambre du commerce et de l'industrie de Paris (CCIP) – attestation de moins de deux ans.

Toutes les autres certifications linguistiques.

- Les certifications linguistiques de plus de deux ans.
- Les attestations de formation (OFII ou autre).

Diplôme attestant le niveau de français exigé :

- DELF/DALF : diplôme d'études en langue française / diplôme approfondi en langue française
- DFP : diplômes de français professionnel délivrés par la CCIP
- DUEF : diplômes universitaires d'études françaises
- DCL : diplômes de compétences linguistiques du ministère de l'éducation nationale

Diplômes

- DNB - certificat de formation générale - BEP - CAP - Baccalauréat
 - BTS - DUT - Licence / Master / Doctorat
 - Tout titre ou certification professionnel enregistré au RNCP à un niveau 3 minimum (vérifier sur : <https://www.francecompetences.fr/>)
- Contrairement aux certifications linguistiques valides 2 ans, il n'y a pas de durée de validité limitée pour les diplômes.

Diplômes étrangers

- Diplômes sanctionnant une formation en langue étrangère
- Diplômes universitaires non-inscrits au RNCP
- MBA (si pas inscrit au RNCP)
- BAFA / Diplômes de secourisme
- Certification professionnelle ne donnant pas une équivalence de niveau 3 minimum du CNCP

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Rappel du contexte réglementaire et organisationnel

Loi Contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (CIAI) du 26 janvier 2024

L'article 20 instaure également un **examen civique**, portant sur des thématiques abordées au cours de la formation civique du CIR. L'étranger peut le présenter plusieurs fois, à sa demande et à tout moment. La réussite à cet examen sera **également obligatoire en vue de l'obtention d'une première CSP**, à compter du 1er janvier 2026.

A noter : un site internet entièrement dédié à la formation civique du CIR, et à la préparation à l'examen, a été mis en ligne par la direction générale des étrangers en France du ministère de l'Intérieur : <https://formation-civique.interieur.gouv.fr/>

-> Prise en compte par l'AAP 2026 : Incitation à orienter les projets portant sur la citoyenneté vers la préparation au nouvel examen civique.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Rappel du contexte réglementaire et organisationnel

Loi Contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (CIAI) du 26 janvier 2024

L'article 23 modifie le code du travail en instaurant une contribution de l'employeur à la formation linguistique de ses salariés allophones :

- **Possibilité pour les employeurs de proposer** dans leurs plans de formation, **des actions visant à l'apprentissage du français** à un niveau égal ou supérieur au A2 pour leurs salariés allophones ;
- **Possibilité pour les signataires de CIR de suivre des cours de français sur leur temps de travail avec maintien de la rémunération** (dans la limite de 80h, et pour des formations visant à atteindre un niveau égal ou supérieur au A2).
- **Autorisation d'absence de plein droit pour les salariés signataires d'un CIR prenant des cours de français financés par leur compte personnel de formation** (dans la limite de 28h, et pour des formations visant à atteindre un niveau égal ou supérieur au A2).

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Rappel du contexte réglementaire et organisationnel

Nouveaux marchés OFII pour les formations CIR

L'OFII fait appel à des prestataires, *via* des marchés publics, pour réaliser les formations prescrites dans le cadre du CIR (Contrat d'intégration républicaine).

Depuis le 1^{er} juillet 2025, les nouveaux marchés prévoiront :

- Un parcours en présentiel de **600h** vers le **A2**, réservé aux pour les **non-lecteurs / non-scripteurs** ;
- L'accès à une **plateforme numérique d'apprentissage en asynchrone** pour tous les autres signataires du CIR, à laquelle ils ont accès, en autonomie et de façon illimitée, pour une durée d'un an.

Pour Paris, entre le 1er juillet et le 31 décembre 2025, 65,5 % des prescriptions portaient sur la plateforme numérique, et 34,5% sur le parcours en présentiel.

-> Prise en compte par l'AAP 2026 : Les projets portant sur la lutte contre l'illectronisme, et parmi eux ceux portant sur la prise en main de la plateforme, feront l'objet d'une attention toute particulière.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Rappel du contexte réglementaire et organisationnel

Loi « Plein emploi » du 18 décembre 2023

Double objectif d'**améliorer l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi** et de mieux répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

La réforme prévoit la mise en place d'un nouveau parcours d'inscription, d'orientation et d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi avec la signature d'un contrat d'engagement, et la création de l'opérateur France Travail qui déploie des outils pour le compte de tous.

Elle vise la fluidification des parcours via le renforcement des synergies entre les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle et s'appuie pour cela sur de nouvelles instances de gouvernance.

Pour les projets de l'AAP 104, les enjeux sont l'inscription à France Travail de tous les étrangers primo-arrivants en recherche d'emploi, et la mobilisation optimisée des actions dans les parcours d'accès à la formation et à l'emploi.

-> Prise en compte dans l'AAP 2026 : Seront encouragés notamment les formations linguistiques à visée professionnelle et les actions vers l'emploi et la formation, notamment dans les métiers / secteurs en tension et/ ou qui recrutent

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Rappel du contexte réglementaire et organisationnel

La poursuite du programme AGIR

Lancé en décembre 2023 sur le territoire de Paris, où il est porté par France terre d'asile (FTDA), le programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) s'adresse aux **BPI ayant obtenu leur statut au cours de l'année en cours, ou de l'année qui précède.**

Il leur garantit un **parcours structuré d'une durée de 24 mois maximum vers l'accès aux droits, au logement et à l'emploi durable.** A Paris, le programme est aujourd'hui pleinement déployé, et **sa file active a atteint le chiffre fixé comme plafond départemental** par la Direction générale des étrangers en France (DGEF).

-> Prise en compte dans l'AAP 2026 : Les projets visant l'accompagnement global des étrangers peuvent être proposés, en complémentarité avec le programme AGIR. Ils pourront s'adresser à un public non éligible au programme, ou à un public remplissant les critères d'éligibilité d'AGIR mais n'étant pas suivi par le dispositif.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets

1. Rappel du contexte réglementaire et organisationnel
- 2. Public-cible**
3. Territoire d'intervention
4. Axes thématiques et enjeux spécifiques identifiés
5. Calendrier et budget des projets
6. Critères de recevabilité et de sélection

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Public-cible

L'AAP finance exclusivement les actions qui bénéficient aux étrangers primo-arrivants, c'est-à-dire :

- Provenant de pays tiers à l'Union Européenne
- Etablis régulièrement en France depuis moins de 5 ans ;
- Admis au séjour au titre de l'immigration familiale, économique, ou de l'asile ;
- **Signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) ;**

Et à condition qu'ils soient **domiciliés à Paris**.

Les actions éligibles doivent bénéficier au **minimum à 12 primo-arrivants**.

Cela inclut les actions mixtes ouvertes, dont les destinataires ne sont pas exclusivement des primo-arrivants.

Une exception : l'atteinte de ce seuil n'est pas exigée pour les publics correspondant à des profils particuliers (femmes, jeunes, personnes en HU, etc.) ou à vulnérabilités spécifiques (PSH, victimes de traite, FVV, etc.).

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets

1. Rappel du contexte réglementaire et organisationnel
2. Public-cible
- 3. Territoire d'intervention**
4. Axes thématiques et enjeux spécifiques identifiés
5. Calendrier et budget des projets
6. Critères de recevabilité et de sélection

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Territoire d'intervention

L'échelon territorial visé est libre. Il peut s'agir :

- Du territoire de Paris dans son ensemble
- D'un ou plusieurs arrondissements
- D'un ou plusieurs QPV

Il est fortement recommandé de justifier le périmètre retenu à l'occasion de la complétude du CERFA 12156*06 (à joindre au formulaire Démarche numérique). En s'appuyant sur les besoins spécifiquement identifiés, les liens avec les politiques publiques mises en place, le maillage associatif, etc.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets

1. Rappel du contexte réglementaire et organisationnel
2. Public-cible
3. Territoire d'intervention
- 4. Axes thématiques et enjeux spécifiques identifiés**
5. Calendrier et budget des projets
6. Critères de recevabilité et de sélection

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques et priorités

- **Axe 1 : Accompagnement social et accès aux droits**
- **Axe 2 : Maîtrise de la langue et accès à l'emploi**
- **Axe 3 : Valeurs de la République et citoyenneté**

A travers ces trois axes, le périmètre thématique de l'AAP :

- couvre la totalité des actions pouvant réglementairement être subventionnées par le BOP 104 ;
- tout en prévoyant une **forte priorité sur les enjeux de langue et d'emploi.**

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques

- **Axe 1 : Accompagnement social et accès aux droits**
- Axe 2 : Maîtrise de la langue et accès à l'emploi
- Axe 3 : Valeurs de la République et citoyenneté

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques / Accompagnement social et accès aux droits

Ces projets pourront concerner l'accompagnement social des étrangers, notamment leur **accès aux droits** (y compris en vue de l'obtention ou du renouvellement d'un titre de séjour), au **logement** stable, à la **prévention** et à l'**accès aux soins** de santé, y compris mentale, mais également l'aide à la parentalité, la reprise d'études, etc.

Ils pourront s'appuyer sur des méthodes d'accompagnement multithématiques, faisant le lien entre plusieurs dimensions de l'exclusion qui apparaissent, dans les faits, fortement intriquées.

Les projets concourant à la lutte contre les violences faites aux femmes et la traite des êtres humains pourront être retenus dans cet axe.

Dans ce cadre, pourront être valorisées comme des sorties positives, les ouvertures de droits sociaux, les inscriptions au service public de l'emploi, l'entrée en logement stable, et toute autre évolution significativement favorable dans les parcours sociaux des personnes accompagnées.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques / Accompagnement social et accès aux droits

Enjeu spécifique n°1 : La lutte contre l'illectronisme :

Dans un contexte de dématérialisation accrue des démarches administratives et de recherche d'emploi, le déploiement d'actions prenant en compte l'enjeu de la lutte contre l'illectronisme, et prévoyant une aide à la prise en main des outils numériques pertinents, constitue un enjeu important.

Parmi ces projets, ceux prévoyant un appui spécifique à l'utilisation de la plateforme asynchrone utilisée dans le cadre de la formation linguistique du CIR feront l'objet d'une attention toute particulière.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques

- Axe 1 : Accompagnement social et accès aux droits
- **Axe 2 : Maîtrise de la langue et accès à l'emploi -> *Axe prioritaire de l'AAP***
- Axe 3 : Valeurs de la République et citoyenneté

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques / Langue et emploi

Ces projets porteront sur :

- **L'enseignement de la langue française** (généraliste, ou à visée professionnelle)

Et/ou

- **L'insertion professionnelle** (apprentissage des codes du travail en France, ateliers de remobilisation, formations qualifiantes ou pré-qualifiantes, mentorat, enseignement des techniques de recherche d'emploi, etc.)

Ils auront pour principal objectif de faciliter et accélérer l'accès au droit commun, avec des **sorties positives objectivables et quantifiables**.

L'apprentissage linguistique est complémentaire du CIR et articulé avec les dispositifs structurants du territoire de Paris (ateliers OEPRE, permanences du Réseau EIF-FEL...).

L'accompagnement vers la formation professionnelle et vers l'emploi durable est adapté aux caractéristiques sociodémographiques du bénéficiaire, et bien articulé avec les acteurs de l'emploi, mais aussi les employeurs, afin de rendre possibles des mises en emploi directes et/ou des immersions professionnelles, notamment dans les secteurs/métiers en tension et/ou qui recrutent.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques / Langue et emploi

Exemples de sorties positives, objectivables et quantifiables :

- Pour les projets linguistiques généralistes : les obtentions de diplômes et certifications reconnus permettant d'attester l'atteinte d'un des niveaux du CECRL (DELFI, DCL, etc.) ;
- Pour les projets d'accompagnement vers l'emploi : les entrées en emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois), en formation qualifiante, et les créations d'activité ;
- Pour les projets linguistiques à visée professionnelle : les obtentions de diplômes et certifications reconnus permettant d'attester l'atteinte d'un des niveaux du CECRL (DELFI, DCL, etc.), ainsi que les entrées en emploi (CDI, CDD de plus de 6 mois), en formation qualifiante, et les créations d'activité.

Les projets portant des **demandes de renouvellements de subvention** devront **indiquer et quantifier avec précision** les sorties positives vers lesquelles les actions financées en 2025 ont pu déboucher.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques / Langue et emploi

Enjeu spécifique n°2 : La maîtrise du niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en langue française :

*La maîtrise du niveau A2 en langue française représente un enjeu important pour prévenir les ruptures de parcours provoquées par la situation des étrangers primo-arrivants au regard du séjour. **Parmi les projets de formation linguistique qui seront proposés dans le cadre de l'axe 2, ceux visant l'atteinte du niveau A2 seront donc soutenus à titre prioritaire, ainsi que ceux permettant aux apprenants de niveaux inférieurs, préalables nécessaires à l'atteinte de ce niveau (alphabétisation et A1).***

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques / Langue et emploi

Enjeu spécifique n°3 : L'insertion professionnelle des femmes étrangères primo-arrivantes

L'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des femmes primo-arrivantes demeure, de façon constante, plus difficile que celui des hommes primo-arrivants, à Paris comme sur la France entière, et cela alors même qu'elles sont une plus grande part à être diplômées d'études supérieures (38% des femmes signataires du CIR, contre 27% des hommes).

*Cette situation appelle des actions correctrices visant spécifiquement les femmes étrangères nouvellement arrivées, et prenant en compte les freins sociaux spécifiques de ce public. **Parmi les projets comprenant du français à visée professionnelle ou des actions d'accompagnement vers l'emploi, déposés dans le cadre de l'axe 2, ceux qui visent à répondre à cet objectif feront l'objet d'une attention particulière.***

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques

- Axe 1 : Accompagnement social et accès aux droits
- Axe 2 : Maîtrise de la langue et accès à l'emploi
- **Axe 3 : Valeurs de la République et citoyenneté**

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques / Valeurs de la République et citoyenneté

Ces projets devront participer à renforcer l'intégration effective des étrangers primo-arrivants en consolidant leur lien avec la société d'accueil.

Ils viseront le soutien à l'autonomie et au pouvoir d'agir des personnes accompagnées, à travers des actions mobilisant **l'entraide, les solidarités locales**, mais aussi **l'activité sportive, la culture**, ou la découverte du patrimoine national.

Ils permettront de transmettre aux publics la maîtrise de **la citoyenneté** et des **valeurs de la République française**, par leur apprentissage et/ou par leur application dans la vie quotidienne.

Pourront être incluses dans cet axe des actions d'accompagnement à la citoyenneté, d'enseignement civique, d'apprentissage de la laïcité, de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, mais également les actions d'aide à la mobilité géographique, et de sensibilisation au bénévolat ou aux démarches interculturelles.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques / Valeurs de la République et citoyenneté

Enjeu spécifique n°4 : La préparation à l'examen civique issu de la loi du 26 janvier 2024

La réussite à un examen civique est requise, depuis le 1er janvier 2026, pour l'obtention d'un premier titre de séjour pluriannuel. **Aussi, parmi les projets qui seront proposés dans le cadre de l'axe 3, ceux visant à préparer les publics concernés à la passation et à la réussite de cet examen seront soutenus à titre prioritaire.**

A noter (1) : les candidats à l'examen doivent le passer sur un outil numérique.

A noter (2) : un site internet entièrement dédié à la formation civique du CIR, et à la préparation à l'examen, a été mis en ligne par la direction générale des étrangers en France du ministère de l'Intérieur : <https://formation-civique.interieur.gouv.fr/> ; celui-ci contient des ressources dont les porteurs de projets pourront utilement se saisir.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Axes thématiques

A noter, pour tous les axes thématiques : l'importance de l'accessibilité horaire et calendaire.

A Paris, l'offre de formation et d'accompagnement du public étranger est notablement concentrée en semaine, sur des horaires de journée, et hors périodes de vacances scolaires.

Ainsi, seront soutenus à titre prioritaire les projets dont la mise en œuvre permettra d'étendre l'offre en couvrant au moins l'une des temporalités suivantes :

- Les **horaires de fin de journées** (cours du soir) ;
- Les **week-ends** ;
- Les **vacances scolaires** (période estivale et fêtes de fin d'année en particulier).

Il s'agit d'un enjeu transversal aux différents axes thématiques, mais dont les porteurs de formations linguistiques sont singulièrement invités à se saisir.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets

1. Rappel du nouveau contexte réglementaire et organisationnel
2. Public-cible
3. Territoire d'intervention
4. Axes thématiques et enjeux spécifiques identifiés
- 5. Calendrier et budget des projets**
6. Critères de recevabilité et de sélection

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Calendrier et budget de l'action

L'action 12 peut financer des actions initiées, définies, et mises en œuvre afin de poursuivre un objectif d'intérêt général. Elles se placent dans un champ d'application temporel et budgétaire.

Le **champ d'application temporel** répond à trois critères cumulatifs :

- **L'action n'est pas clôturée** à la date du dépôt ;
- **L'action débute l'année de la demande** de subvention (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026) ;
- La demande porte sur une **période de douze mois au plus**. Cette période est glissante. En cas de renouvellement, il ne peut y avoir de chevauchement (= double financement).

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets / Calendrier et budget de l'action

Le champ d'application budgétaire répond aux critères de la subvention publique :

- Budget adapté à la nature et au niveau des moyens et ressources ;
- Subvention couvrant au maximum 80% du coût total du projet ;
- Couverture des dépenses d'intervention exclusivement ;
- Absence de double financement.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Présentation de l'appel à projets

1. Rappel du nouveau contexte réglementaire et organisationnel
2. Public-cible
3. Territoire d'intervention
4. Axes thématiques et enjeux spécifiques identifiés
5. Calendrier et budget des projets
- 6. Critères de recevabilité et de sélection**

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

La commission de sélection retiendra les projets répondant aux critères suivants :

- **La cohérence et la pertinence du projet** : analyse des besoins du public, analyse des besoins sur le territoire, réponse aux objectifs et aux orientations du règlement ;
- **La qualité du plan de financement** : budget détaillé, ressources diversifiées valorisées et fiables (financeurs publics ou pérennes) ;
- **L'efficacité de la dépense** : cohérence du montant sollicité au regard du projet et de son dimensionnement ;
- **L'expertise et la qualité des moyens** : qualification ou expérience des personnels ou des intervenants extérieurs, adéquation des moyens techniques ;
- **L'ingénierie de parcours territorialisé** : sourçage, individualisation, livrables, capacité à travailler avec les partenariats adaptés pendant et au-delà de la mise en œuvre ;
- **Le caractère prioritaire des publics visés** : actions spécifiquement dédiées aux femmes, aux personnes présentant des vulnérabilités spécifiques, aux habitants des QPV, etc.
- **Pour les projets déjà financés en 2025, les résultats obtenus** : nombre de bénéficiaires réellement accompagnés, sorties positives objectivables et quantifiables, etc.

Les projets retenus devront ainsi avoir un caractère financier réaliste et réalisable, mobiliser des moyens matériels et humains adaptés à la bonne réalisation de l'action, et expliciter la méthodologie et les étapes-clés des parcours.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

DÉROULEMENT

- 14h00 Accueil des participants
- 14h05 Introduction par Monsieur Riad Bouhafs, Directeur de l'Unité
départementale de Paris de la DRIETS
- 14h15 Présentation de l'AAP BOP 104 de 2026 pour Paris.
- 14h35** **Questions et réponses**
- 14h50 Recommandations sur les bilans financiers et le référencement des actions
- 15h10 Points d'attention fréquemment signalés en dialogues de gestion
- 15h20 *Questions et réponses*
- 15h30 Fin du webinaire

Le 11/05 : Diffusion du support de présentation

Le 13/05 : Publication d'une foire aux questions

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

DÉROULEMENT

- | | |
|-------|--|
| 14h00 | Accueil des participants |
| 14h05 | Introduction par Monsieur Riad Bouhafis, Directeur de l'Unité départementale de Paris de la DRIETS |
| 14h15 | Présentation de l'AAP BOP 104 de 2026 pour Paris. |
| 14h35 | <i>Questions et réponses</i> |
| 14h50 | Recommandations sur les bilans financiers et le référencement des actions |
| 15h10 | Points d'attention fréquemment signalés en dialogues de gestion |
| 15h20 | <i>Questions et réponses</i> |
| 15h30 | Fin du webinaire |

Le 11/05 : Diffusion du support de présentation

Le 13/05 : Publication d'une foire aux questions

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Recommandations sur les bilans financiers et le référencement des actions

1. **Le bon usage du Cerfa n°15059*02 (Compte-rendu financier de subvention)**
2. L'importance du référencement
3. Le plan national d'évaluation (PNE)

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

CERFA N°15059*02 (Compte-rendu financier de subvention) : Contrôle de service fait (CSF)

Le CSF est l'acte par lequel La DRIETS vérifie que l'action subventionnée a bien été réalisée conformément à l'engagement.

La preuve de l'action : Le CERFA de compte-rendu financier est le support reconnu.

Lors du remplissage du document, le porteur de projet doit s'assurer de :

- La rigueur administrative,
- La cohérence de la rédaction,
- La clarté financière,

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

CERFA N°15059*02 : La rigueur administrative

- Le Cerfa doit être daté et signé, un Cerfa non signé est invalide,
- Le fichier Cerfa doit avoir un nommage clair (ex: CERFA BOP104_NomAsso_NomProjet _Année.pdf) - pour faciliter le travail des instructeurs,
- Pour chaque Cerfa sur la première page, il doit être indiqué le numéro SIRET, le nom de l'association concernée et le nom du projet,
- Si le CERFA doit être scanné, assurez vous de bien vérifier la bonne visibilité et l'entièreté du document. Il est recommandé de plutôt remplir le document directement en format numérique (PDF remplissable),
- Si le CERFA renvoie à des annexes (ex: "Voir détail dans le document joint"), assurez-vous que l'annexe est paginée et que le titre correspond exactement à ce qui est écrit dans le Cerfa. Il est à noter que c'est le document Cerfa complété et signé qui est attendu et l'ajout d'annexes est appréciable pour une meilleure compréhension sur la mise en œuvre du projet financé.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

CERFA N°15059*02 : La cohérence de la rédaction

- Renseigner les indicateurs en précisant les sorties positives, le nombre de bénéficiaires attendu (fixé par l'acte attributif) contre le nombre réalisé. Ne pas hésiter à utiliser le gras pour souligner les mots-clés ou les chiffres importants,
- Penser à valoriser le bénévolat en qualitatif s'il y a,
- L'explication des écarts : Une règle tacite veut qu'au-delà de 20% de variation entre le budget prévisionnelle et le réalisé, une explication narrative détaillée est indispensable dans la rubrique « *Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté* »,
- Expliquer comment les fonds BOP 104 octroyés sont principalement répartis dans la rubrique « *Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.)* »,
- Afin d'indiquer des informations complémentaires la rubrique « *Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée* » peut être utilisée,

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

CERFA N°15059*02 : La clarté financière

- La diversification des financements doit être bien identifiée. Pour chaque financement, une ligne budgétaire doit être indiquée sur le Cerfa. **Pour rappel, le financement du BOP 104 ne peut excéder 80% du budget du projet.** Lorsque les co-financements ne sont pas octroyés ou revus à la baisse il est nécessaire de prévoir des fonds propres car le projet ne peut être financé à 100% comme l'indique l'acte attributif de la subvention,
- Penser à valoriser le bénévolat en quantitatif sur le tableau financier et la mise à disposition gratuite.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Recommandations sur les bilans financiers et le référencement des actions

1. Le bon usage du Cerfa n°15059*02 (Compte-rendu financier de subvention)
- 2. L'importance du référencement**
3. Le plan national d'évaluation (PNE)

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

L'importance du référencement

Réseau Alpha -> *Pour les actions linguistiques uniquement*

Ce réseau est la référence pour les actions d'apprentissage du français.

Usage : Permet aux structures (associations, centres sociaux) de répertorier leurs cours de français (FLE, alphabétisation) et leurs ateliers sociolinguistiques.

Intérêt : Il offre une cartographie précise pour orienter les apprenants vers la structure la plus proche et adaptée à leur niveau.

Soliguide -> *Pour toutes les actions*

Proposé par l'association Solinum, il est pensé comme un guide solidaire pour les besoins de première nécessité.

Usage : Référence les lieux d'accueil, les distributions de repas, les douches, les accueils de jour, les permanences juridiques, mais aussi plus largement toute l'offre utile aux publics précaires.

Intérêt : C'est un outil multilingue très utilisé par les travailleurs sociaux pour donner des réponses immédiates aux personnes en situation de précarité.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

L'importance du référencement

Réfugiés.info -> *Pour toutes les actions*

Une plateforme collaborative d'État qui facilite l'information des publics étrangers.

Usage : Les associations y publient des "fiches de services" traduites en plusieurs langues.

Intérêt : Le contenu est simplifié, vérifié, et traduit, ce qui facilite l'autonomie des personnes étrangères (pas uniquement réfugiées) dans leurs démarches d'intégration.

DORA (Dispositif d'Offre de Référencement Accompagné) -> *Pour toutes les actions*

Dora est un outil d'aide à la prescription qui vise la levée des freins à l'emploi.

Usage : Les structures y listent leurs offres de service (aide à la mobilité, garde d'enfants, formation) pour lever les freins à l'emploi.

Intérêt : Il permet aux conseillers (France Travail, Missions Locales, associations, SIAE) d'orienter leurs bénéficiaires de manière dématérialisée et de suivre la prise en charge.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

L'importance du référencement

Dokelio+ -> *Pour les actions linguistiques uniquement*

Le référencement des formations sur cet outil est essentiel afin de permettre aux acteurs du Réseau pour l'emploi de prescrire directement des formations linguistiques aux étrangers primo-arrivants demandeurs d'emploi.

Le mode d'emploi de cette plateforme est détaillé sur les six diapositives qui suivent, mises au point par l'Unité régionale de la DRIETS.

LEGENDE



Actions à réaliser par les structures lauréates du BOP 104.

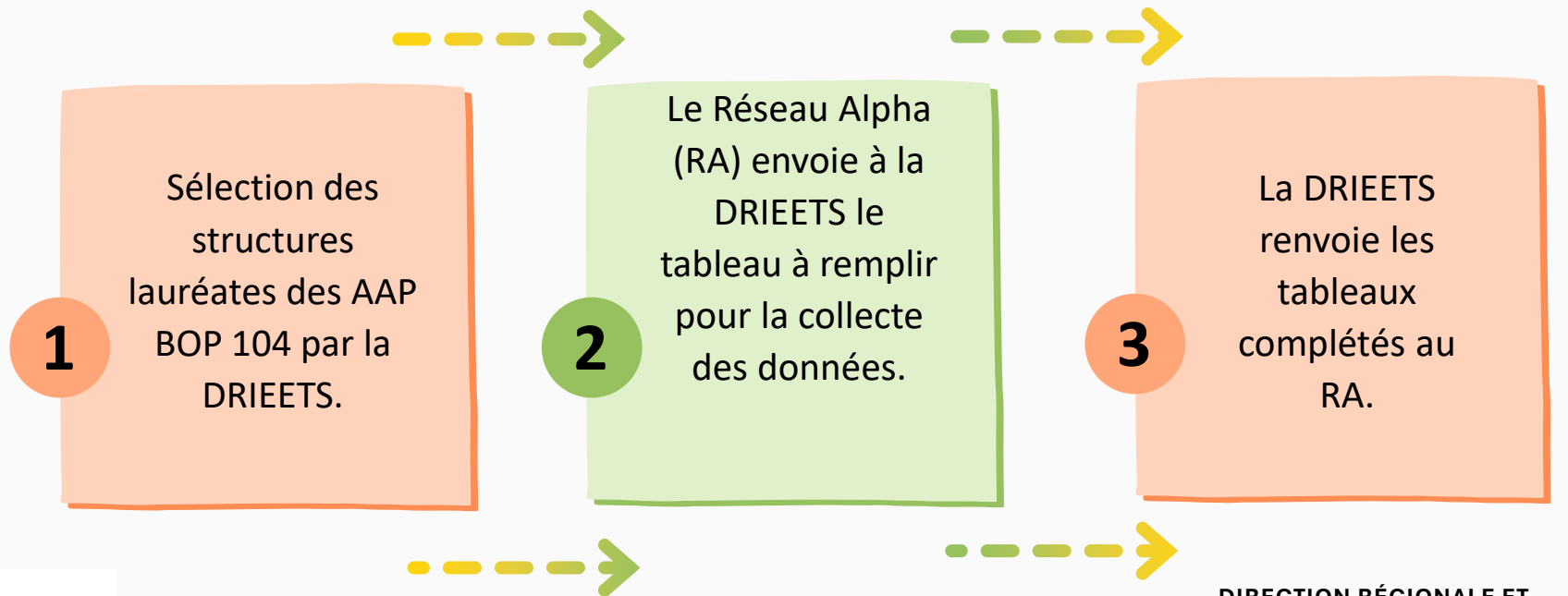


Actions à réaliser par le Réseau Alpha.



Actions à réaliser par la DRIEETS (unité(s) régionale et départementales).

Phase 1 : partage d'informations relatives aux lauréats des AAP



Phase 2 : Le référencement sur le Réseau Alpha

Le RA prend connaissance des tableaux reçus. Plusieurs situations possibles :

4

1. La structure est déjà référencée sur RA et ses formations BOP 104 sont publiées : RA saisit les actions sur Dokelio + à partir des informations présentes sur RA et des tableaux reçus.
2. La structure est déjà référencée sur RA et ses formations BOP 104 ne sont pas encore publiées : RA contacte la structure pour lui rappeler de publier ses formations.

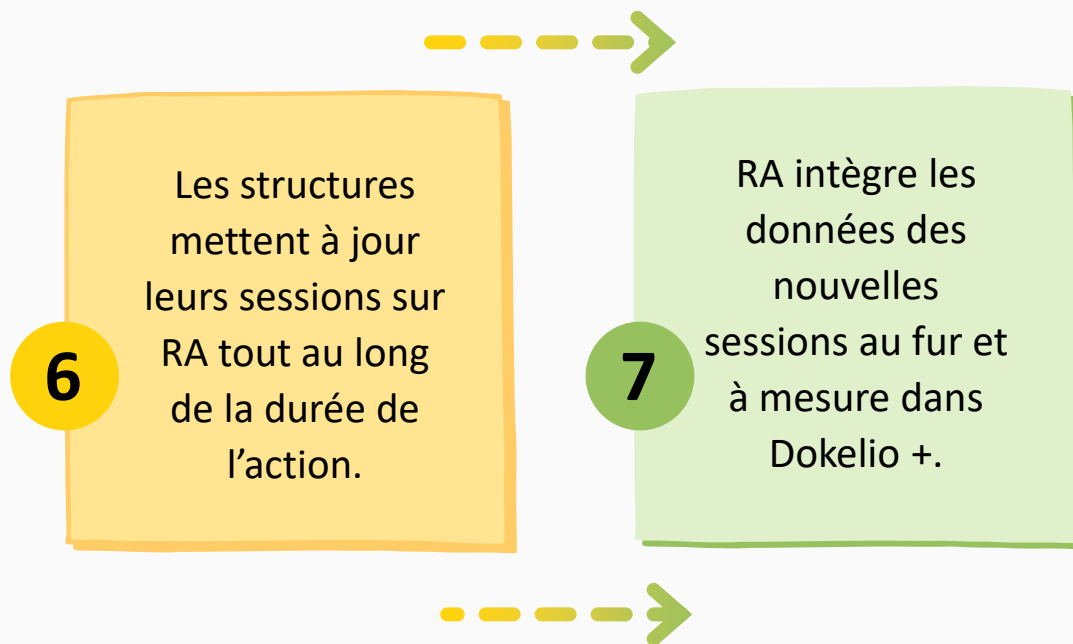
Situation particulière : si le tableau envoyé par la DRIEETS est complet : RA saisit quand même les formations sur Dokelio + à partir de ces seules données



5

Les structures publient leurs formations sur leur profil RA.

Phase 3 : Le référencement sur Dokelio +



Phase 3 : Le référencement sur Dokelio +

Les structures doivent :

1. Remettre à jour régulièrement leurs sessions sur RA (dates, lieu etc.)
2. Vérifier qu'elles ont un profil utilisateur complet (numéro de téléphone et adresse mail renseignés) sur Dokelio + (dans le cas contraire, demander la création d'un compte via : conventionne.dokelio@iledefrance.fr)
3. Compléter leurs modalités de recrutement sur Dokelio + les dates , seules les modalités suivantes peuvent être indiquées afin que les conseillers du RPE puissent prescrire :
 - Information collective
 - Inscription sur candidature (liste des candidats orientés à récupérer sur KAIROS pour les OF, pour les structures non OF , France Travail contactera la structure par mail ou téléphone)
 - Entretien ou RDV individuel

8

Phase 3 : Le référencement sur Dokelio +

En revanche, les modalités suivantes ne pourront donner lieu à une prescription du RPE : « Sur dossier », « Tests pratiques », « épreuves écrites ».

Attention : Selon la modalité de recrutement sélectionnée, certaines informations complémentaires sont demandées et doivent être rentrées pour que la mise à jour soit enregistrée (par exemple renseigner plusieurs dates d'informations collectives ou de RDV ou une période pour la modalité « inscription sur candidature »).

Tout au long de l'année, la DRIETS vérifie que l'ensemble des données sont référencées et à jour sur Dokelio +.

9

Attention : Dès qu'une session est terminée, elle n'est plus visible sur Dokelio + (les actions de formation s'archivent automatiquement 1 mois après la date de fin de la dernière session)

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Recommandations sur les bilans financiers et le référencement des actions

1. Le bon usage du Cerfa n°15059*02 (Compte-rendu financier de subvention)
2. L'importance du référencement
3. **Le plan national d'évaluation (PNE)**

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Le Plan national d'évaluation (PNE)

Les porteurs de projets retenus dans le cadre des AAP BOP 104 seront destinataires par mail d'un questionnaire national nommé « Plan national d'évaluation » (PNE), postérieurement à la clôture de leur action.

Attention : Un PNE non validé en temps et en heure peut rendre le porteur inéligible à des demandes de subventions futures.

Recommandations :

- Créer un tableau de suivi interne dès le premier jour de l'action pour n'avoir qu'à copier-coller les chiffres le moment venu ;
- Désigner une personne référente pour le suivi du PNE au sein de votre structure.

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

DÉROULEMENT

- | | |
|-------|---|
| 14h00 | Accueil des participants |
| 14h05 | Introduction par Monsieur Riad Bouhafs, Directeur de l'Unité départementale de Paris de la DRIETS |
| 14h15 | Présentation de l'AAP BOP 104 de 2026 pour Paris. |
| 14h35 | <i>Questions et réponses</i> |
| 14h50 | Recommandations sur les bilans financiers et le référencement des actions |
| 15h10 | Points d'attention fréquemment signalés en dialogues de gestion |
| 15h20 | <i>Questions et réponses</i> |
| 15h30 | Fin du webinaire |

Le 11/05 : Diffusion du support de présentation

Le 13/05 : Publication d'une foire aux questions

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Points d'attention fréquemment signalés en dialogues de gestion

- Possibilité, en cas de subvention significativement moins élevée que demandé, de **négozier avec l'UD DRIETS le nombre de bénéficiaires** fixé par l'acte attributif (convention ou arrêté) avant la signature de celui-ci ;
- Importance de **prévenir l'UD DRIETS en cas d'aléa important** qui impacterait le projet, sans attendre la tenue du dialogue de gestion.
- Possibilité de **prévoir une participation aux frais** des bénéficiaires (et non une adhésion), à condition qu'elle soit définie **avec tact et mesure, et modulable**. En tout état de cause, comme indiqué dans les actes attributifs, les porteurs de l'action ne doivent pas refuser d'accompagner un bénéficiaire potentiel au motif que celui-ci ne pourrait s'acquitter d'une participation financière ;

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

Points d'attention fréquemment signalés en dialogues de gestion

- Opportunité de signaler les actions menées à l'agence **France Travail** la plus proche, orienteuse potentielle ;
- Pour les actions à destination du même public cible que le programme **AGIR** : opportunité de les signaler les actions retenues à AGIR Paris, orienteur potentiel ;
- Pertinence de recenser les **suites de parcours** des bénéficiaires après la fin de l'action ou de la session à laquelle ils ont participé, et le cas échéant, de les réorienter ;
- Importance de sécuriser le mode de stockage des **données personnelles** (physiquement : sous clef; numériquement : avec un système d'information indiqué).

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

DÉROULEMENT

- | | |
|--------------|---|
| 14h00 | Accueil des participants |
| 14h05 | Introduction par Monsieur Riad Bouhafs, Directeur de l'Unité départementale de Paris de la DRIETS |
| 14h15 | Présentation de l'AAP BOP 104 de 2026 pour Paris. |
| 14h35 | <i>Questions et réponses</i> |
| 14h50 | Recommandations sur les bilans financiers et le référencement des actions |
| 15h10 | Points d'attention fréquemment signalés en dialogues de gestion |
| 15h20 | <i>Questions et réponses</i> |
| 15h30 | Fin du webinaire |

Le 11/05 : Diffusion du support de présentation

Le 13/05 : Publication d'une foire aux questions

AAP DRIETS-IDF/UD75 – BOP 104 ACTION 12 – 2026

DÉROULEMENT

- 14h00** **Accueil des participants**
- 14h05 Introduction par Monsieur Riad Bouhafs, Directeur de l'Unité
départementale de Paris de la DRIETS
- 14h15 Présentation de l'AAP BOP 104 de 2026 pour Paris.
14h35 *Questions et réponses*
- 14h50 Recommandations sur les bilans financiers et le référencement des actions
15h10 Points d'attention fréquemment signalés en dialogues de gestion
15h20 *Questions et réponses*
- 15h30** **Fin du webinaire**

Le 11/05 : Diffusion du support de présentation

Le 13/05 : Publication d'une foire aux questions

Vos contacts :

Thomas DARROUZET

Chargé de mission intégration et insertion des étrangers primo-arrivants

01 88 47 93 84

thomas.darrouzet@drieets.gouv.fr

Samirra ABDOUNI

Gestionnaire mission intégration et insertion des étrangers primo-arrivants

01 88 47 93 83 / 06 60 91 85 79

samirra.abdouni@drieets.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**